



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°38 DU 22 SEPTEMBRE 2023

### **Présents :**

**BORNE Alexandra, CHAGUÉ Benoît, COURGEY Claude, CULOT François-Xavier, COLLERY Martine, GAUDINET Alain, JACOULET Bernard, JANES Daniel, MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry**

### **Absents (es) excusés (es) :**

**CORDIER MéliSSa, DUCROUX Séverine, JEANGIRARD Sylvie, MENETRIER Nathalie**

### **Secrétaire de séance : MILLET Alix**

La séance est ouverte à 20h35mn

Le compte rendu de la séance du 07 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **Renouvellement de contrat de monsieur Valnet Benoît**

Le Maire rappelle que le contrat de monsieur Valnet Benoît se termine le 30 septembre 2023. Il peut être renouvelé pour une période d'un an, avec une aide de 55% pour 26 heures de travail.

La conseillère Pillot Céline demande si monsieur Valnet travaille 35 heures par semaine.

Le Maire lui répond oui monsieur Valnet travaille 35 heures par semaine.

### **Délibération 230922.1 :**

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour un renouvellement du contrat de monsieur Valnet Benoît, aux conditions mentionnées ci-dessus.

### **Imperméabilisation des fontaines place de la Mairie et grande Rue**

#### 1) Fontaine devant la Mairie :

Le maire explique que les deux bassins de cette fontaine présentent des fuites d'eau importantes. Ces dernières proviennent de plusieurs fissures de la feuille de plomb qui les recouvre. Il rappelle aussi que cette fontaine n'est pas alimentée par une source naturelle mais par un circuit fermé qui fonctionne de la façon suivante : L'eau des bassins s'écoule dans une cuve enterrée puis est automatiquement pompée et rejetée dans ces derniers. Il est vrai que, pour assurer le bon fonctionnement de la fontaine, ces fuites étaient compensées par une arrivée continue d'eau potable dans la cuve.

Afin d'éviter tout gaspillage d'eau, il est donc nécessaire d'imperméabiliser les bassins.

#### 2) Fontaine située dans la Grande Rue :

Cette fontaine était, jusqu'à 2022, remplie de terre et agencée de quelques arbustes. Après un nettoyage complet, effectué par les employés communaux, cette fontaine pourrait être remise en eau.

De nouveau, le maire explique qu'une pompe serait installée et fixée directement dans le bassin. L'eau serait donc pompée et rejetée dans le bassin par le bec d'eau existant.

Il propose aussi de remettre en place l'abreuvoir qui fonctionnait avec cette fontaine. Ce dernier se trouve actuellement devant l'entrée de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes mais pourrait retrouver sa place d'antan, c'est-à-dire, rue basse. Il était, en effet, positionné à l'arrière de la fontaine et accessible depuis la rue basse.

A la place de l'abreuvoir, le maire demande à la Commission Environnement de réfléchir à un aménagement paysager agencé d'un banc public.

Le dossier « Imperméabilisation des fontaines » sera conduit par le maire-délégué de Montferney, Benoît Chagué.

### **Délibération 230922.2 :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour imperméabiliser les fontaines situées devant la mairie et grande rue et pour remettre à sa place initiale l'abreuvoir situé actuellement devant l'entrée de l'EHPAD.

### **Achat de la parcelle ZH7 appartenant à madame Giet, épouse Raincourt.**

Le 3<sup>ème</sup> Adjoint, Alain Gaudinet, responsable des forêts informe les membres du conseil municipal que madame Giet, épouse Raincourt, souhaite vendre une parcelle forestière à la commune. Il s'agit de la parcelle ZH7, d'une surface de 2 550 m<sup>2</sup>, située aux Prés Venets ; elle sépare actuellement deux parcelles communales.

Le maire précise que la ligne électrique alimentant la commune associée de Montferney passe au-dessus de cette parcelle. De ce fait, cette acquisition permettrait de réaliser l'abattage de plusieurs arbres souvent responsables de coupures de courant électrique.

Le prix demandé est de 0,50 euros du m<sup>2</sup> soit « 0.50 € x 2 550 m<sup>2</sup>= 1 275 € ».

### **Délibération 230922.3 :**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle ZH7 appartenant à madame Giet, épouse Raincourt, pour un montant de 1 275 euros.

### **Intervention sur le branchement des eaux pluviales, route de Tressandans**

Le maire-délégué de Morchamps, Claude Cougey, informe le conseil municipal de problèmes d'eau de pluie s'évacuant dans le réseau d'eaux usées, route de Tressandans. Il est donc nécessaire d'effectuer des travaux de séparation de réseaux EU / EP.

Il présente un devis de l'entreprise S2BTP pour un montant de 5 132.40 euros Hors Taxe.

Il informe aussi des problèmes que rencontre la famille Petetin qui habite au 17a route de Tressandans, en raison du ruissellement des eaux de pluie qui s'écoulent dans sa propriété.

Le maire répond qu'une bordure sera installée le long de la route départementale 25.

Une demande de subvention sera faite auprès de l'État et du Département.

### **Délibération 230922.4 :**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis et à entreprendre les travaux.

## **Divers**

### **Dossier sécurité routière :**

Le maire informe les membres du conseil municipal que les panneaux ont été livrés et que les arrêtés modifiant la circulation seront pris. Les essais commenceront à partir du mercredi 3 octobre 2023 pour une période de 15 jours par lieu (voir PV du 27 juillet 2022).

Il fait part aussi des demandes suivantes venant d'administrés :

- Monsieur Pascal Bonvalot aimerait qu'un essai « agencement chaussé rétrécie » soit fait sur la commune associée de Chazelot au niveau de la salle de convivialité et de l'arrêt de bus.

- Monsieur André Chrétien aimerait qu'un essai « stop route de Gouhelans » soit fait au carrefour Route Gouhelans et Route de Cuse.

Ces demandes sont prises en compte par le Conseil Municipal, des essais seront donc réalisés.

### **Places de parking réservées rue du vieux moulin :**

Le conseiller Alix Millet se charge de contacter les personnes qui ont réservé une place de parking.

### **Conventions avec les associations :**

Le Maire précise que la 2<sup>ème</sup> Adjointe, Séverine Ducroux, a préparé les conventions avec les associations.

### **Quartier partagé « habitat inclusif » :**

Le maire rappelle qu'un appel à candidature a été lancé par l'Association d'Hygiène Sociale, en partenariat avec la société Néolia. Ils proposent un projet de 10 « logements accompagnés » en cœur de ville, destinés à des adultes en situation de handicap. Trois communes qui ont été reconnues « Petites Villes de Demain » ont été visées : Baume les Dames, Levier et Rougemont. L'une d'elles sera retenue.

A Rougemont, l'emplacement de ce projet serait la parcelle AI316, propriété de Monsieur Belmont située le long du Chemin du Souvenir Français et qui est en cours d'acquisition par la commune. (Permis d'aménager obtenu pour le futur lotissement des Grands Champs).

Dans le cadre de ce projet, un représentant de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale ainsi que le directeur du foyer le Manoir sont venus discuter de l'emplacement du projet et pointer les points forts de la Rougemont, à savoir :

- Proximité de la maison médicale et de la pharmacie,
- Proximité des commerces,
- Accès sécurisé jusqu'au centre du village,
- Site agréable et bien exposé,
- Point de vue admirable,
- Equipements sportifs accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le maire aimerait aussi que ce quartier puisse offrir plusieurs maisons collectives destinées aux personnes âgées encore autonomes. Cette opération devrait pouvoir donner la possibilité à ces personnes âgées autonomes de louer ou de vendre leurs résidences personnelles qui comportent souvent trop d'escaliers, nécessitent trop d'entretien extérieur et occasionnent trop de frais de chauffage.

Il termine en précisant que son agencement devrait répondre aux exigences d'un quartier écosystème.

### **Médiathèque :**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion a eu lieu vendredi 8 septembre 2023 à la Maison Associative et Culturelle.

Dix personnes ont participé à cette première rencontre durant laquelle il a été décidé d'organiser un comité de lecture et d'assurer une ouverture journalière.

L'objectif est d'ouvrir cette médiathèque début 2024.

|   |
|---|
| <p><b>Prochaine réunion</b><br/><b>Vendredi 27 octobre 2023</b></p> |
|---|